

**DECISION
SUR LA SITUATION EN COTE D'IVOIRE**

Le Conseil exécutif :

1. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face aux graves événements qui ont eu lieu en janvier 2006 en Côte d'Ivoire et **REGRETTE** en particulier les morts de civils et les dégâts matériels intervenus au cours de ces événements ;
2. **NOTE AVEC PREOCCUPATION** que la récurrence de tels événements ne peut que compromettre les efforts soutenus qui sont déployés par l'Union africaine, la CEDEAO, les Nations unies et la Communauté internationale, pour soutenir le processus de paix ;
3. **CONDAMNE** avec la plus grande vigueur, les actes de violence perpétrés contre l'ONUCI et ses biens ainsi que tous les autres actes d'intimidation ;
4. **DEMANDE** à toutes les parties concernées de s'abstenir immédiatement de tout acte de violence, de déclarations et d'actes de provocation susceptibles d'aggraver la situation ; de s'engager sérieusement en faveur du processus de paix et de créer les conditions propices à la réalisation d'une paix et d'une réconciliation durables ;
5. **REITERE** son appui total aux efforts entrepris par le Groupe de travail international (GTI), au groupe de Médiation ainsi qu'aux Nations unies ;
6. **EXHORTE** toutes les parties à apporter leur coopération pleine et entière à l'ONUCI, au GIT et au Groupe chargé de la Médiation au jour le jour en vue de faciliter la mise en œuvre intégrale et efficace de tous les Accords conclus et de la Résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations unies ;
7. **SALUE** les efforts qui sont déployés par S.E. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigeria et Président de l'Union africaine, S.E. Thabo Mbeki, Président de la République de l'Afrique du Sud et médiateur de l'Union africaine et S.E. Mamadou Tandja, Président de la République du Niger et Président en exercice de la CEDEAO pour aider les parties ivoiriennes à surmonter les difficultés rencontrées dans le processus de la paix.

8. **SALUE EGALEMENT** la visite du Président Olusegun Obasanjo en janvier 2006 en Côte d'Ivoire pour aider à réduire la tension notée récemment ;
9. **ENCOURAGE** les parties ivoiriennes et le peuple ivoirien en général à poursuivre leurs efforts visant à parvenir à une solution durable à la crise par des moyens pacifiques et le dialogue, avec l'appui de la communauté internationale.